

COMMUNIQUÉ Pour diffusion immédiate

Mémoire du RESO sur le projet de reconstruction de l'échangeur Turcot Un projet inacceptable dans sa forme actuelle

Montréal, le 15 juin 2009 - Considérant que le projet déposé par le ministère des Transports pour la reconstruction de l'échangeur Turcot est inacceptable dans sa forme actuelle, le RESO propose, dans son mémoire déposé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), une série de recommandations visant notamment à préserver la qualité de vie dans les quartiers touchés.

«Entre l'urgence d'agir dans les prochains mois et la nonchalance face à une structure dont les signes de dégradation s'accumulent, il y a sûrement un espace pour s'assurer que nous avons le bon projet capable de répondre adéquatement aux besoins de déplacements dans ce secteurs de l'île pour au moins les cinquante prochaines années et qui fait plus largement consensus», répond le RESO à l'argument invoqué par le ministère des Transports pour accélérer l'approbation de ce projet.

Le RESO recommande d'abord que le ministère des Transport collabore avec toutes les parties intéressées et concernées, qu'il s'agisse de la Ville de Montréal, des arrondissements, des experts en transport, en environnement, en urbanisme et en développement durable ainsi que des communautés touchées par ce projet pour concevoir un projet de reconstruction moderne et novateur. Il faut s'inspirer des tendances internationales du New urbanism et du Transit oriented developpement, qui s'inscrivent dans une perspective de réduction des gaz à effet de serre, de réduction des nuisances pour les riverains de l'échangeur et de redéveloppement urbain durable.

Le projet proposé par le ministère tend à reproduire une approche de déplacement des personnes et des marchandises dépassée et mal adaptée au contexte urbain. Dans les années 60 et 70, on construisait des infrastructures autoroutières sans égard au milieu dans lequel elles s'implantaient et on s'attendait à ce que la ville s'adapte à l'autoroute, rappelle le mémoire du RESO. C'est ce qui s'est passé dans le Sud-Ouest lors de la construction des autoroutes 15 et 720 et de l'échangeur Turcot. Près d'un demi-siècle plus tard, le souvenir et les plaies de cette époque sont toujours vifs dans la mémoire des résidants de Saint-Henri et de la Petite-Bourgogne. Aujourd'hui, c'est l'autoroute qui doit s'adapter à la ville et à ses habitants et non le contraire, affirme le mémoire du RESO.

Pour cette raison, le RESO recommande de revoir la nécessité d'un lien autoroutier continu dans l'axe de l'autoroute 720 et d'y concevoir une infrastructure de type boulevard urbain à accès limité au centre de l'espace compris entre la falaise Saint-

Jacques et le canal. On favoriserait ainsi le développement d'un secteur urbain mixte et la mise en valeur du potentiel écologique présenté par la falaise.

Le volume de la circulation et la vitesse sont des facteurs de risque pour la santé publique qui se traduisent par des nuisances – pollution de l'air, par le bruit – et un nombre d'accidents plus élevés. Un projet qui n'améliore pas la situation actuelle est inacceptable du point de vue de la santé et de la qualité de vie des populations riveraines, souligne-t-on dans le mémoire. Le RESO recommande que des mesures permanentes et efficaces soient mises en place pour s'assurer du respect des limites de vitesse, comme cela a été proposé dans le cadre du projet de la rue Notre-Dame. Il faut également faire en sorte qu'il soit plus facile et plus économique pour les personnes qui se déplacent entre la banlieue ouest et le centre-ville d'utiliser le transport en commun ou des modes de transport actif que leur voiture personnelle. Le RESO recommande donc de mettre en place, dès maintenant, des mesures qui favorisent le transport collectif et actif.

Le RESO recommande aussi d'étudier plus à fond la possibilité de construire en souterrain ou en structure encapsulée la section de l'échangeur qui traverse les secteurs plus densément peuplé, comme Côte-Saint-Paul. Il propose également de revoir le projet pour éviter les expropriations, notamment dans le secteur des Tanneries, et pour assurer un accès convivial au CUSM pour la population du Sud-Ouest.

Advenant que le scénario proposé par le ministère soit retenu, malgré les demandes presque unanimes à l'effet contraire, le RESO recommande que des mesures de compensation soient mises en place pour aider les entreprises (propriétaires et locataires) qui seraient touchées à se relocaliser dans le Sud-Ouest afin d'y maintenir l'activité économique et les emplois qui y sont associés.

- 30 -

Renseignements :

Lucie Dufour au 514 931-5737, poste 224

Sophie Legault au 514 931-5737, poste 256